

RAPPORT DES CONTRÔLEURS A L'ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

En exécution du mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à la révision des comptes 2025 de Lignum Valais-Wallis, arrêtés au 31.12.2025.

Sur la base des pièces comptables qui nous ont été soumises, nous nous sommes assurés de la régularité des opérations enregistrées.

Toutes les pièces justificatives ont été mises à notre disposition et tous les renseignements utiles nous ont été obligamment fournis.

Il ressort du compte d'exploitation 2025 un bénéfice de **Frs. 709.05** et du bilan au 31.12.2025 une fortune au capital après report du résultat de **Frs. 81'279.10**.

Nous vous proposons d'approver les comptes 2025 qui vous sont soumis et de donner décharge au teneur des comptes et à l'organe de contrôle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Les Vérificateurs :

Christian Partl


Audran Lonfat


Sion, le 13.02.2026